

POUVOIR D'ACHAT VERSEMENT DE LA GIPA 2023

La **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)** 2023 devrait être enfin versée sur la paye du mois de mai.

Pour rappel, vous pouvez bénéficier d'une indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat si l'évolution de votre traitement brut indiciaire est inférieure sur 4 ans à celle de l'indice des prix à la consommation.

Si vous y avez droit, l'indemnité est versée de manière automatique avec votre traitement.

1452 agents sont concernés par la GIPA 2023 à la DGAC.

Vous pouvez vérifier et simuler vos droits à la GIPA sur le site :

ACCÉDER AU SIMULATEUR GIPA 

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos représentants FO.



Besoin d'informations ? Des suggestions ? Contactez-nous !

FODGAC.FR

